

RESOLUTION

Auteur Les Verts, par Céline Dessimoz
Objet Traité de libre-échange avec le MERCOSUR: le Valais doit s'engager pour un référendum
Date 10.09.2019
Numéro 7.0123

En date du 24 août, la Confédération a annoncé que les États de l'AELE et ceux du Mercosur ont conclu en substance les négociations d'un accord de libre-échange à Buenos Aires. Cet accord prévoit la suppression de barrières douanières dans toute une série de domaines, à commencer par le secteur agricole: avec cet accord, la Suisse garantirait aux pays du Mercosur des contingents agricoles d'exportation supplémentaires par rapport aux engagements suisses dans le cadre de l'OMC. Ces contingents portent par exemple sur 3000 tonnes de viande de boeuf, 1000 tonnes de viande de poulet, les céréales fourragères, certains fruits et légumes, des huiles (soja et arachide), etc.

Ce projet de traité de libre-échange avec le Mercosur contient de très faibles mécanismes de contrôle et de sanctions en cas de violations des engagements pris par ces Etats en matière sociale et environnementale. Il serait pourtant crucial de faire en sorte que les garanties minimales de protection de l'agriculture locale et de lutte contre la déforestation, notamment, soient assurées. Les organisations paysannes et environnementales s'inquiètent des conséquences très graves que pourrait avoir la mise en œuvre de cet accord sur le respect de ces garanties minimales. Ces inquiétudes entrent en résonance avec les incendies ravageurs qui frappent actuellement l'Amazonie, conséquences entre autres de l'intense déforestation soutenue par l'actuel gouvernement brésilien. Le Président Macron a tout récemment fait volte-face et annoncé que la France ne pourrait pas signer le traité négocié en l'état, en dénonçant l'inaction de son homologue brésilien Jair Bolsonaro en matière de climat et de biodiversité.

Pour un accord d'une telle importance, il est fondamental que la population suisse ait la possibilité de s'exprimer dans les urnes. Or, il n'est pas encore acquis que la ratification par l'Assemblée fédérale de cet accord ouvre la voie du référendum facultatif, le Conseil fédéral ayant été très discret à ce sujet pour l'heure.

Conclusion

Par la présente résolution, nous demandons que le canton du Valais exerce son droit d'initiative cantonal et intervienne auprès de l'Assemblée fédérale en amont des débats sur la ratification du traité de libre-échange avec le MERCOSUR pour que ce dernier soit dans tous les cas soumis au référendum facultatif.